

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-4-3

4^{ème} Commission

Commission de l'Europe, des terres transfrontalières Rhénanes et du Bilinguisme

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG 2022 - IMPLICATION DE LA CEA

Résumé : La Ville de Neuenburg am Rhein (Bade-Wurtemberg) accueillera en 2022 une manifestation d'ampleur : le festival des parcs et jardins (ou « Landesgartenschau ») à laquelle elle propose d'associer ses voisins alsaciens. En tant que « chef de file » de la coopération transfrontalière, la Collectivité européenne d'Alsace assumera le rôle de coordinateur des partenaires alsaciens du projet, et lancera à cet effet un appel d'offres afin d'aménager puis d'animer un terrain mis à sa disposition.

Le rapport vise à informer les conseillers d'Alsace du projet, à valider le principe d'une implication de la CeA et à permettre la signature d'une convention d'occupation du terrain mis à disposition de la CeA par la structure qui gère la manifestation, la Landesgartenschau GmbH.

La Landesgartenschau NEUENBURG 2022

La Landesgartenschau est un concept allemand qui allie expositions florales, présentation de végétaux, aménagements paysagers, spectacles et stands d'information.

La Landesgartenschau à Neuenburg Am Rhein sera située sur un terrain de 24 ha, au bord du Rhin.

750 000 visiteurs sont attendus au long des 6 mois de l'exposition (avril à octobre 2022).

Une structure spécifique a été mise en place : la Landesgartenschau GmbH, qui assure la planification, l'urbanisation, la gestion, l'organisation et la communication globale de l'évènement, pour le compte des financeurs, que sont la Ville et le Land du Bade-Wurtemberg, essentiellement.

La Ville de Neuenburg a souhaité mettre en lumière sa spécificité de commune frontalière en proposant à ses voisins alsaciens d'aménager et de gérer un terrain mis à leur disposition.

L'Alsace est invitée à titre gracieux, sur la base d'une mise à disposition d'un emplacement d'environ 200 m² ; les aménagements et autres projets d'animation doivent être pris en charge par les acteurs alsaciens.

La mise en œuvre d'aménagements sur un terrain qui n'appartient pas à la CeA nécessite de conclure une convention d'occupation : ce document figure en annexe au présent rapport.

Le terrain est contigu à celui attribué au Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, partenaire de longue date du Département du Haut-Rhin, et aujourd'hui de la CeA. Un aménagement commun est imaginé, afin de symboliser l'amitié entre les deux collectivités et, au-delà, l'amitié franco-allemande.

Il s'agit d'une opportunité unique pour le territoire alsacien de mettre en avant ses savoir-faire, ses paysages et ses richesses touristiques.

Pour la CeA, assurer le leadership de ce projet constitue une chance de donner du corps à la notion de « chef de file » en matière transfrontalière.

Organisation de l'espace Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination des partenaires français pouvant contribuer à l'aménagement puis à l'animation de ce terrain pendant les 6 mois de l'exposition temporaire. Elle dispose pour cela de l'appui d'ADT, qui a l'expérience des actions de promotion du territoire alsacien.

Ce leadership a été validé par les Présidents des deux Départements début 2019.

La CeA, aidée par ADT, a mis en place un comité technique, composé de représentants de tous les partenaires associés à ce projet, ainsi qu'un comité politique, composé d'élus représentant les différents partenaires (Région, m2A, Ville de Mulhouse, Communauté de communes Pays Rhin Brisach, Ville de Colmar...), présidé par M. Marc MUNCK.

Le Comité politique s'est réuni le 18 février 2021 ; les élus se sont entendus sur la forme du terrain « Alsace » (pavillon d'environ 100 m² et jardin de 100 m²) et ont donné des orientations esthétiques quant à l'aspect du pavillon et du jardin.

C'est sur cette base que sera rédigé l'appel d'offres destiné à identifier le(s) prestataire(s) qui mettront en œuvre le projet (aménagement du terrain et du pavillon et mise en place d'un programme d'animations). Cet appel d'offres sera lancé par la CeA courant juin 2021, une fois que les crédits y afférents auront été inscrits au Budget lors de la décision modificative n°1.

A ce jour, les partenaires suivants sont pressentis pour contribuer au financement du projet :

- Région Grand Est,
- Ville et Agglomération de Mulhouse,
- Ville ou Agglomération de Colmar,
- Communauté de communes Pays Rhin Brisach,
- Groupement local de coopération territoriale « Pays des deux Brisach »,
- Groupement local de coopération territoriale « Centre Hard Rhin Supérieur ».

Les éventuelles conventions individuelles de cofinancement seront présentées lors d'une Commission permanente ultérieure.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu de l'intérêt de ce projet pour l'Alsace dans son ensemble, je vous propose de :

- Prendre acte des informations communiquées ;
- Valider le principe d'un lancement par la CeA d'un appel d'offres ;
- Approuver la convention d'occupation du terrain à titre gratuit, jointe en annexe au présent rapport, et m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY